

Municipalité de Saint-Samuel
MRC d'Arthabaska
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SAMUEL, SIÈGE CE 6 DÉCEMBRE 2022 À 18 h 51, AU 143, RUE DE L'ÉGLISE SAINT-SAMUEL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARTIN TOURIGNY, MAIRE.

Sont présents à cette séance :

Monsieur Sylvain Bergeron	conseiller numéro 1
Monsieur Grégoire Bergeron	conseiller numéro 2
Monsieur Patrick Mathis	conseiller numéro 3
Madame Suzanne Tremblay	conseillère numéro 4
Madame Evelyne Lampron	conseillère numéro 5
Madame Marie-France Plante	conseillère numéro 6

Formant le quorum sous la présidence de monsieur Martin Tourigny, maire.

Madame Julie Paris, directrice générale et greffière-trésorière, assiste à titre de secrétaire de la séance.

La séance est ouverte à 18 h 51 par monsieur Martin Tourigny, maire.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023 ;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2023-2025 ;
5. Période de questions ;
6. Levée de la séance.

Certificat de signification

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la greffière-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

2022-12-164

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Marie-France Plante et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2022-12-165

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2023.

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2023 sont présentées comme suit :

REVENUS FONCIERS

Revenus fonciers :	961 853.00 \$
Revenus de transferts et compensations:	1 277 305.00 \$
Revenus services municipaux divers :	159 000.00 \$
TOTAL	2 398 158.00 \$

CHARGES FONCIÈRES

Élus :	48 721.00 \$
Greffe :	3 505.00 \$
Administration générale :	619 039.00 \$
Évaluation :	23 160.00 \$
Hygiène du milieu :	139 340.00 \$
Aménagement, urbanisme et développement :	81 683.00 \$
Loisirs et culture :	274 362.00 \$
Sécurité incendie :	100 102.00 \$
Sécurité publique :	70 795.00 \$
Transports et voirie :	906 836.00 \$
Matières résiduelles:	130 615.00 \$

TOTAL 2 398 158.00 \$

Revenus : 2 398 158.00 \$
Charges : (2 398 158.00 \$)
Différence : 0\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Grégoire Bergeron, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2023 telles que présentées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-12-166

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2025.

Il est proposé par monsieur Patrick Mathis, appuyé par madame Suzanne Tremblay et résolu d'accepter le programme triennal d'immobilisation suivant :

Année	Objet	Dépense	Financement
2023	• Rénovation du bureau et garage municipal	75 000\$	PRABAM
	• Resurfaçage, accotement et lignage de la route Rivard	150 000\$	TECQ
	• Système de chauffage et de climatisation et modification des fosses septiques du Centre Multifonctionnel	150 000\$	TECQ
	• Amélioration rue des Plaines et rue des Ormes	50 000\$	TECQ
	• Amélioration de la chaussée domaine Proulx	50 000\$	TECQ
	• Amélioration de la chaussée domaine Vigneault	150 000\$	TECQ
	• Amélioration de la chaussée 3 ^e Rang Est	100 000\$	TECQ
2024	Resurfaçage domaine Mathée	200 000\$	TECQ
2025	Resurfaçage, accotement et lignage rue Champagne	150 000\$	TECQ

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2022-12-167

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.

Sur ce, les sujets de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Sylvain Bergeron, appuyé par madame Marie-France Plante, et résolu de lever la séance à 18 h 55. La séance est close.

«Je, Martin Tourigny, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal».

En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Martin Tourigny
Maire

Julie Paris
Directrice générale
Greffière-trésorière